

Dès lors, l'action de récupération des eaux pluviales doit idéalement prévoir un système cohérent de régulation, en rapport avec la pluviométrie locale et la nature géologique et géophysique des sols.

avec
RÉGULATION

**Rétention régulée
avec RÉUTILISATION***

La cuve permet de réguler le débit en cas d'orage.
Seule la surface de la toiture étant collectée, **l'eau est réutilisable** pour l'arrosage, la lessive et les toilettes

Non potable

Débit régulé

**Rétention régulée
sans RÉUTILISATION***

La cuve permet de réguler le débit en cas d'orage
L'ensemble de la surface toiture + parking étant
collectée, **l'eau n'est pas réutilisable.**

Débit régulé

Le principe de la régulation basse

- > La cuve de régulation permet de limiter le débit en cas d'orage,
 - > Dans le cas d'une forte pluie, l'eau pénètre dans la cuve avec un débit maximum et ressort de la cuve en partie basse avec un débit contrôlé.
 - > Si le volume de la cuve n'est pas suffisant, le débit est alors évacué par le trop plein d'urgence pour éviter une inondation en amont.
- 

Débit
régulé

Le principe de la régulation haute

- > La cuve de régulation permet de limiter le débit en cas d'orage,
- > Dans le cas d'une forte pluie, l'eau pénètre dans la cuve avec un débit maximum et ressort de la cuve en partie haute avec un débit contrôlé.
- > La mise en marche automatique de la pompe par flotteur interne quand le niveau d'eau dans la cuve est trop important, associée à une vanne PVC 1/4 de tour, permet de réguler le débit en sortie de cuve.

Débit
régulé